

Communiqué de presse

Agriculture : soutien à la diversification et aux jeunes !

23.07.2010

Benoît LUTGEN, Ministre wallon de l'Agriculture, a décidé de renforcer les **mesures de soutien à l'agriculture et notamment aux jeunes agriculteurs.**

Au niveau régional, l'objectif du Ministre Benoît LUTGEN est d'**utiliser tous les leviers possibles afin de soutenir l'agriculture familiale.** **Au niveau européen**, la **régulation des marchés et l'indépendance du monde agricole** face aux standards industriels sont les deux principaux défis de ce début du XXIème siècle.

En accord avec les organisations syndicales agricoles, Benoît LUTGEN a décidé de réorienter une série d'aides européennes, notamment en dopant la Réserve nationale qui permet de revaloriser le montant des aides agricoles aux jeunes (DPU). Cette mesure sera d'application dès 2011.

D'autres mesures de soutien spécifique entreront en vigueur à partir de 2012, les règlements européens interdisant qu'elles puissent être activées avant. A titre d'exemple, la « prime à l'herbe », instaurée en 2009, pourra être augmentée.

I. Soutenir notre modèle agricole au niveau régional

A. Encourager les jeunes : nouvelles mesures

1) « Bonus » en matière d'aides

Dans la foulée des mécanismes mis en place dans le cadre du système ISA (Investissement pour le Secteur Agricole), **Benoît LUTGEN souhaite renforcer la mesure qui permet aux jeunes qui se lancent de bénéficier d'un traitement préférentiel en ce qui concerne l'accès aux aides européennes.**

Pour rappel, Benoît LUTGEN, dans le cadre d'ISA, a déjà instauré un « bonus jeunes » qui majore les aides à l'investissement de 10% par rapport aux taux classique. Par ailleurs, le plafond de l'aide en capital pour les jeunes qui s'installent est passé de 55.000 à 70.000 € (aide « première installation »).

Depuis la mise en œuvre du nouveau système d'aide, ce sont près de 350 jeunes agriculteurs qui ont bénéficié de la mesure « première installation » pour un soutien aux investissements à hauteur de 7,2 millions €.

La nouvelle mesure proposée par le Ministre de l'Agriculture vise à augmenter le complément aux aides européennes (Droit au Paiement Unique - DPU) accordé aux jeunes de moins de 30 ans dont les primes sont inférieures à la moyenne régionale. Actuellement, ce « bonus » s'élève à 1.000 €. Par ailleurs, l'intention de Benoît LUTGEN est également de **relever le plafond d'âge pour que davantage de jeunes puissent y avoir accès.**

2) Halls-relais agricoles

Pour celles et ceux qui souhaitent lancer une activité de transformation ou de commercialisation de leurs produits agricoles en **minimisant les risques**, les halls relais permettent de « **tester** » une activité et/ou des produits **sans investir encore dans un projet immobilier**. Pour Benoît LUTGEN, l'objectif des halls relais est fondamental en termes d'impulsion pour développer de nouvelles activités.

Le but des hall-relais est ainsi de faciliter l'implantation d'activités agricoles diversifiées durant la période nécessaire au développement de ces activités. Les agriculteurs **peuvent ainsi grandir à leur rythme sans devoir réaliser un lourd investissement en infrastructure**. Par la suite, ces agriculteurs pourront quitter le hall pour s'installer dans des locaux, nouvellement construits ou achetés et rénovés, selon leurs propres besoins.

La volonté est **bien évidemment de renforcer en parallèle les organisations de producteurs et d'encourager les structures coopératives** afin de diminuer les coûts de production et de mieux valoriser les produits.

Grâce au Ministre Benoît LUTGEN, cette mesure est accessible à la transformation et à la commercialisation de produits agricoles depuis ce mardi 20 juillet 2010 (vote au Parlement wallon).

Les investissements pourront être soutenus par des **aides en capital à hauteur de 50%** de l'investissement pour :

- l'achat, la construction ou l'aménagement d'immeubles destinés à accueillir des activités de transformation ou de commercialisation de produits agricoles ;
- l'équipement de ces immeubles, notamment pour développer les circuits courts de valorisation des produits agricoles.

Ce **taux sera majoré** de :

- 30% lorsque l'investissement se situe en zone franche rurale ;
- 10% lorsqu'il permet de créer 5 emplois directs ;
- 10% s'il concerne 10 agriculteurs.

Un budget de **3 millions €** est prévu pour cette nouvelle mesure.

B) Toujours plus diversifiée !

La force de notre agriculture réside dans ses produits de qualité. Cette qualité est le résultat de la diversification de notre agriculture. Outre les halls-relais, le **quatrième appel à projets pour les ateliers de travail partagé (ATP) a été approuvé par le Gouvernement wallon et va être prochainement publié au Moniteur belge**.

Pour rappel, ce concept a été lancé par Benoît LUTGEN en vue de susciter la **coopération entre les acteurs économiques ruraux, et notamment les agriculteurs**, implantés dans les zones « FIDER »¹ pour valoriser mieux encore leur potentiel. Le mécanisme d'aide consiste à **subventionner ce type de projet à hauteur de 90%** (aide plafonnée à 100.000 € par an pour chacun des partenaires).

Au total, **10 ateliers de travail partagé** font l'objet d'un subside. Pour un montant global d'**investissements de 6,7 millions €**, des **aides en capital à hauteur de 3,2 million € ont été accordées**. Ces ateliers de travail partagés permettront de créer **plus**

¹ Fonds d'Impulsion de Développement Economique Rural. Sur base de critères objectifs, 52 communes ont été sélectionnées comme zones franches locales et rurales. Outre les ATP, les entreprises qui y sont implantées bénéficient notamment d'une majoration des aides à l'investissement (Bastogne, Bertogne, Bertrix, Bouillon, Davedisse, Durbuy, Erezée, Fauvillers, Gouvy, Herbeumont, Hotton, Houffalize, La Roche-en-Ardenne, Léglise, Libin, Libramont-Chevigny, Manhay, Marche-en-Famenne, Martelange, Musson, Nassogne, Neufchâteau, Paliseul, Rendeux, Sainte-Ode, Saint-Hubert, Tellin, Tenneville, Vaux-sur-Sûre, Vielsalm, Wellin, Beauraing, Bièvre, Cerfontaine, Ciney, Couvin, Dinant, Doische, Florennes, Gedinne, Hamois, Hastière, Havelange, Houyet, Philippeville, Rochefort, Somme-Leuze, Viroinval, Vresse-sur-Semois, Froidchapelle, Momignies, Sivry-Rance).

de 30 emplois directs et de 150 emplois indirects à court (2010) et moyen terme (2011-2012).

C) Utiliser le levier fiscal

1) Maximiser le bénéfice de l'allègement fiscal fédéral

Lors de l'**ajustement budgétaire fédéral de 2009**, une **enveloppe de 60 millions € (3 x 20 millions €)** répartis sur les **exercices d'imposition 2010, 2011 et 2012** a été dégagée. Ces mesures fiscales portaient sur une réduction de 16,5 à 12,5% du taux de taxation sur les DPU (Droits à la Prime Unique) et sur les primes vaches allaitantes et sur une **défiscalisation des aides aux investissements**.

Afin de maximiser le bénéfice de cet allègement fiscal pour les agriculteurs wallons, Benoît LUTGEN a décidé que les **aides à l'investissement** seraient **prioritairement accordées sous forme d'aides en capital** plutôt qu'en subventions-intérêts. Les subventions-intérêts étant étalées sur plusieurs années, et donc au-delà de 2012, il était essentiel de maximiser l'allègement fiscal pour les agriculteurs wallons. Les aides en capital libérées sur les années concernées par l'allègement fiscal sont dès lors privilégiées.

2) Révision de la fiscalité régionale

Faciliter la transmission des exploitations agricoles est une priorité ! Les terres agricoles cédées par donation ou succession sont désormais considérées en elles-mêmes comme formant une entreprise pour permettre l'application des taux réduits, ce qui n'était pas le cas auparavant. Ainsi, les terres agricoles pourront être transmises avec application du taux réduit de 0% des droits de succession ou des droits de donation.

II. Faire partager notre vision de l'agriculture familiale au niveau européen

A. Réguler les marchés

Un des enjeux de la Présidence belge de l'Union européenne sera de **construire les fondations d'une nouvelle organisation des marchés**. C'est l'enjeu le plus important pour l'avenir des agriculteurs mais aussi des consommateurs. C'est un enjeu de société.

Pour Benoît LUTGEN, il faut cultiver à nouveau le champ de l'exception agricole. C'est notre indépendance et la qualité des produits achetés par les consommateurs qui sont au centre du débat. Si l'Europe s'est construite, c'est avant tout grâce aux agriculteurs et à la politique agricole commune. Il ne faut jamais l'oublier. C'est le ciment de notre continent et de notre société.

B. Rendre les agriculteurs moins dépendants : un plan européen « d'indépendance agriculteurs – consommateurs »

Lorsque l'on aborde les questions relatives aux groupements de producteurs, aux négociations avec l'industrie agro-alimentaire, il faut faire en sorte qu'il y ait un **rééquilibrage du rapport de force entre des groupements de producteurs et les acheteurs que sont les multinationales**. Les producteurs doivent traiter d'égal à égal avec l'industrie agro-alimentaire. Les règles de la concurrence doivent le permettre.

Par ailleurs, bon nombre d'éleveurs et de producteurs doivent s'approvisionner sur le marché mondial pour l'**alimentation de leur bétail**. Cela nous rend terriblement dépendant de l'extérieur. Cette dépendance a des impacts non négligeables au niveau des coûts de production. De plus nous constatons que la plupart de ces aliments contient des OGM.

L'Europe doit absolument, et d'urgence, définir un plan de soutien aux cultures et notamment à la culture de protéines végétales afin d'assurer l'indépendance des agriculteurs et de garantir que l'on puisse à l'avenir disposer d'aliments sans OGM.

Pour le Ministre Benoît LUTGEN, il est essentiel de préserver notre **agriculture familiale**, liée à la terre. Il s'agit d'un modèle d'agriculture qui répond aux attentes des consommateurs qui sont demandeurs de produits de qualité et de proximité.

Les citoyens prennent de plus en plus conscience de la valeur de notre modèle agricole. Se battre pour le défendre et le soutenir est avant tout un projet de société.

Contact Presse :

Audrey Jacquiez

- 0497/161 861 - e-mail : audrey.jacquiez@gov.wallonie.be